

comité de la baie James s'est réuni à Montréal au mois de mars de cette année. La plupart de ceux qui font partie de ce comité sont des gens bien pensants. Ils ont signalé des choses très intéressantes sur l'attitude des entrepreneurs à l'égard de la région. Voici un passage de leur rapport:

La Société de développement s'est mise à l'œuvre et a commencé la construction d'un réseau routier sans d'abord chercher à obtenir la permission des indigènes qui vivent sur les terres. Cela contredit les déclarations publiques de la Société qui prétend se préoccuper d'eux.

La prémisse du raisonnement était celle-ci:

Les habitants de la région seront les premiers à bénéficier de son aménagement.

C'est ce qu'a dit le président de la Société de développement de la baie James le 18 janvier 1972.

Cette déclaration révèle une hypothèse que M. F. H. Knelman a interprétée ainsi:

Notre «progrès» et nos valeurs... ne sauraient être contestés ou mis en doute et nous avons, à titre d'entrepreneurs, le droit divin d'en faire bénéficier les indigènes, qu'ils le veulent ou non.

Le compte rendu rapporte également quelques déclarations absurdes que les exploitants ont coutume de faire et qui pourraient s'appliquer en l'occurrence, par exemple:

Le programme doit être mis en œuvre aujourd'hui dans sa forme actuelle.

Le programme sera adopté de toute façon. On ne peut arrêter le progrès.

On a besoin de ce programme pour répondre à la demande qu'il créera.

Personne ne s'oppose au programme. Il avantagera la majorité et ne nuira à personne.

Les données qui ont servi à évaluer les effets du programme sont les seules données existantes qui soient valables et pertinentes.

Puisque rien ne prouve que les travaux nuiront à l'écologie, on peut sans crainte en déduire qu'ils ne lui seront pas préjudiciables.

Toutes les répercussions du programme ont été étudiées.

Tel quel, le programme représente l'exploitation maximale envisagée pour cette ressource particulière.

Toutes les autres solutions pratiques ont été envisagées.

C'est l'attitude qu'adoptent les exploitants et c'est évidemment celle du gouvernement québécois. Ce gouvernement, monsieur l'Orateur, a reçu une raclée lors du projet de Hamilton Falls au Labrador. Son prestige s'en est grandement ressenti, ce qui ne lui a pas fait du tout plaisir. Aujourd'hui, il estime devoir faire quelque chose en contrepartie.

Je prie le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que j'estime être un homme très progressiste, d'intervenir sur quelques problèmes qui se posaient aux Indiens et je ne peux pas en dire autant de son ministère. Quelques-uns de ces fonctionnaires ont l'esprit aussi archaïque que les traités dont ils abusent. A mon avis, le ministre fait preuve d'une mentalité progressiste contrairement à ses collaborateurs qui sont lâches et ne veulent prendre aucune décision ou mesure qui pourrait les compromettre ou leur donner de l'ouvrage.

M. Nielsen: Vous dites cela simplement parce que le ministre est un ancien membre du NPD.

M. Peters: Je l'ignorais. Chacun porte en soi la grâce du salut. Je conseille au ministre de ne pas dormir sur ses lauriers ni de se fier à son talent pour permettre aux Indiens de négocier dans un nouveau climat. Je prie le

[M. Peters.]

ministre de se pencher sérieusement sur les revendications des Indiens en ce qui a trait aux territoires qu'on leur a cédés par traités. Ces traités, que je tiens pour sacrés, sont détenus en fiducie par le gouvernement fédéral. Ils ne sont pas négociables avec les provinces ni avec les entrepreneurs. Seuls les Indiens détiennent cette prérogative.

Une loi de notre pays précise que si les gens ne sont pas habilités à conclure des accords juridiques, alors ils ne le peuvent pas. Il m'est d'avis que les Indiens n'ont pas la compétence d'évaluer leurs biens. C'est à la mesure de leur gagne-pain que les peuples indigènes évaluent leurs terres, selon leur patrimoine et l'usage qu'ils en font. Dans une cinquantaine d'années, ces terres pourraient valoir bien davantage que toutes autres. L'eau pure pourrait devenir notre bien le plus précieux. Si le ministre actuel permet aux Indiens de dilapider leur bien, par ignorance des richesses insoupçonnées du sol ou incapacité de défendre une cause devant les tribunaux du pays—s'il néglige le mandat qui lui a été confié par les Canadiens et le Parlement du Canada de protéger la terre léguée aux Indiens par la Reine qui a négocié des traités de bonne foi, il n'aura alors rien fait pour la démocratie, ni pour les autochtones, et on dira à jamais de lui qu'il a vendu leur droit d'ainesse pour un plat de lentilles.

Le ministre est jeune. Il demeura ici encore longtemps, j'en suis certain.

Des voix: Bravo!

M. Bell: Mais pas comme ministre.

M. Peters: J'espère qu'il sera des nôtres pendant longtemps, mais je veux éviter que, siégeant à la Chambre dans deux ou trois ans d'ici, il se dise, et dise aux Canadiens qui si c'était à refaire il ferait ce qu'il aurait dû faire au début, qu'il assurerait aux Indiens la protection qu'il leur doit, qu'ils la lui demandent ou non, qu'il mettrait de l'argent à leur disposition pour défendre leurs droits, droits qu'un autre gouvernement leur aurait enlevés à cause de leur ignorance, et parce qu'il n'a pas voulu les défendre.

• (1750)

Monsieur l'Orateur, je suis peut-être injuste envers les Indiens, mais dans la région du pays où j'habite, nombre d'entre eux sont comme des enfants, lorsqu'il s'agit de faire face aux problèmes du blanc. Nous les avons vus devant les tribunaux, nous les avons vu tenter d'acheter des voitures et se comporter fort malhumblement dans la société du blanc. Sachant cela, je ne peux pas prétendre que le ministre devrait attendre qu'ils se consultent et se décident de réclamer sa protection. Monsieur l'Orateur, il lui incombe de protéger maintenant la population indienne de la région de la baie James. Agir autrement serait démunir les Indiens des droits qui leur appartiennent dans une société juste et équitable.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre aux autres députés pour exprimer ma gratitude au député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) de nous avoir fourni l'occasion de discuter une très importante question qui nous préoccupera probablement de plus en plus au cours des quelques prochaines années.